

ALLIANCE DE LA CONNAISSANCE – ERAMUS +

QU'EST-CE QUE C'EST ?

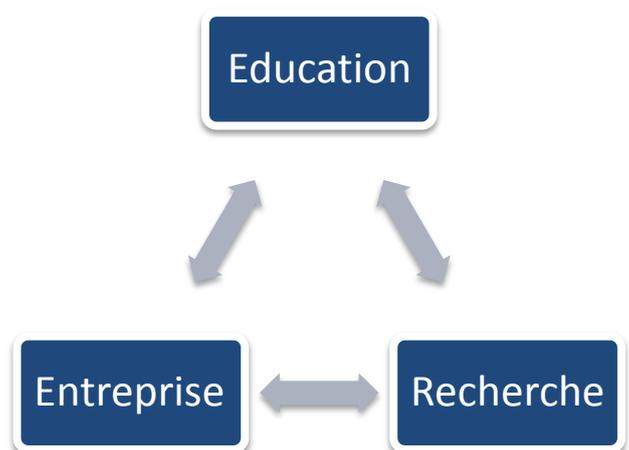
Une Alliance de la connaissance est un **partenariat entre le monde universitaire et le monde de l'entreprise**, dans un objectif de résultats, autour de trois mots clés : **innovation, durabilité, impact**.

Ce sont des **projets transnationaux** dont l'objectif est de **renforcer la capacité d'innovation** en Europe en répondant à trois objectifs :

- **Développer de nouvelles approchantes innovantes et pluridisciplinaires dans l'enseignement**
- **Stimuler l'entrepreneuriat chez les étudiants et les personnels universitaires**
- **Faciliter les échanges entre université et entreprise pour la co-création et la circulation de la connaissance (triangle de la connaissance)**

Une Alliance de la connaissance peut par exemple comprendre des activités comme le **développement conjoint de programmes d'études** avec l'entreprise, le développement **d'une éducation à l'entrepreneuriat** dans toutes les disciplines, des **activités de terrain en entreprise** intégrées au cursus, etc.

Une Alliance de la connaissance doit **démontrer son impact et sa durabilité** au-delà de la période de financement et des organisations directement impliquées, ainsi qu'impacter directement sur **l'employabilité des étudiants**.



Le triangle de la connaissance

EXEMPLE

- SME and Higher Education Institute in Innovation Partnerships (SHIP), Loath County Enterprise Board (Irlande)
- Competencies for a sustainable socio-economic development (CASE), Wirtschaftsuniversität Wien, (Autriche)

La liste de tous les projets sélectionnés en 2014 par la Commission Européenne est disponible ici: <https://eacea.ec.europa.eu/sites/eacea-site/files/documents/2-knowledge-alliances-compendium-251114.pdf>

COMMENT CANDIDATER ?

Une Alliance de la connaissance doit **regrouper au moins six organisations de trois pays différents, dont au minimum deux universités et deux entreprises**. L'équilibre général du consortium doit être bien pensé, en démontrant **la valeur ajoutée de chaque partenaire**, tout en garantissant **une coopération étroite** entre universités et entreprises. Des partenaires associés peuvent prendre part à l'Alliance de manière ponctuelle ou partielle pour y apporter leurs compétences.

C'est un projet qui doit **mettre en avant son caractère innovant et transnational**, et se baser sur une **analyse fine, apriori, des besoins** des groupes cibles pour répondre au mieux aux ainsi problématiques identifiées.

La durée des partenariats est de 24 ou 36 mois.

La sélection se fait **sur critères qualitatifs** par les experts de la Commission Européenne (pertinence du projet, qualité de la conception et de son implémentation, qualité de l'équipe et des modalités de coopération, impact et dissémination).

QUELS FINANCEMENTS ?

Le financement maximal est de **700 000€ pour un projet de deux ans** et **1 000 000€ pour un projet de trois ans**. L'apport maximum des fonds européens est de **80% du budget total**.

L'UE contribue aux **frais d'implémentation** (coûts unitaires en fonction du pays d'origine des personnes impliquées).

Des **activités de mobilités peuvent être financées** (contribution aux coûts de voyage et subsistance) si elles sont nécessaires à la réalisation du projet.